

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq Février à onze heures trente, le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CONTE, 1^{er} Adjoint.

Nombre de membres en exercice: dix

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération: 7

Date de la convocation: 24.02.2012. (par téléphone et mail)

Présents: MM CONTE B. DELSAHUT J.B. MARTY A MARTY B. QUENNESON H. GANIL T.

Mme MECHENIN E.

Excusés: MM. PAGANEL R. POUZALGUES S

Mme LACAM M.

Madame MECHENIN Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

SCoT de Cahors et du Sud du Lot – désignation du délégué du 1^{er} rang pour l'élection des délégués syndicaux (titulaires et suppléants)

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que, conformément aux statuts de la structure porteuse du SCoT, il convient que les communes de la Communauté de communes Lot Célé faisant partie du périmètre du SCoT, élisent leurs délégués syndicaux (titulaires et suppléants). Pour procéder à cette élection, les communes de la Communauté de communes Lot Célé, doivent au préalable, élire un délégué de 1^{er} rang. L'ensemble des délégués de 1^{er} rang ainsi élus, constitue les électeurs qui procèdent à la désignation des délégués syndicaux (titulaires et suppléants) représentant les communes adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot.

Monsieur le 1^{er} Adjoint procède à l'appel à candidature.

Après en avoir procédé au vote, le Conseil Municipal élit M. Alain MARTY (2^{ème} Adjoint) pour représenter la commune lors du vote de l'élection des délégués syndicaux (titulaires et suppléants).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme ;
A Saint-Cernin le 28 février 2012.
Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication le
Le Maire.